



COMPTE RENDU INTEGRAL CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2022 A 20 HL

Le quatre novembre deux mille vingt-deux à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

Etaient présents : BASTIT Marion, COQUOIN Magali, CROUZET Mathieu, DELON Kévin, DELPECH Marie, DOLO Stéphane, LEZOURET-CONQUET Myriam, LONJOU Charles, MARZIN Jacques, MOLES Géraldine, NODARI Sébastien, REBIERE Catherine, ROCHE Marie-Joëlle.

Etaient absents excusé ayant donné procuration : Guillaume BISMES a donné procuration à Marion BASTIT, Serge CHARONNAT a donné procuration à Kévin DELON, Sylvie PAGES-GRATADOUR a donné procuration à Sébastien NODARI, Pamela ROUSSEAU a donné procuration à Marie DELPECH et Philippe SUDRES a donné procuration à Magali COQUOIN.

Marion BASTIT est désignée secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1- Décision modificative budgétaire n°1**
- 2- Mise en œuvre du reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement entre la communauté de communes et les communes**
- 3- Plan de financement pour réfection de la trappe près de la chapelle St Anne – église ST QUIRIN**
- 4- Décision de principe pour engager des travaux d'amélioration dans la caserne de gendarmerie**
- 5- Convention avec le SDAIL : étude du schéma et zonage de gestion des eaux pluviales**
- 6- Modifications des effectifs**
- 7- Modalités de fonctionnement du RASED**
- 8- Désignation d'un correspondant à l'incendie et aux secours**
- 9- Plan de gestion local Unesco « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle » pour le tronçon Bach-Cahors**
- 10- Questions diverses**

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Madame le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 7 Octobre 2022, en vue de son approbation.

Stéphane DOLO souhaite apporter des précisions sur le point en « questions diverses » concernant la création d'une nouvelle association de trufficulteurs. Madame le Maire lui demande de fournir les éléments par écrit.

Suite à cette demande, Kévin DELON souhaite que la réponse qu'il avait faite à Stéphane DOLO lors du conseil municipal du 7/10 soit également retranscrite.

Le vote du compte-rendu est reporté à la séance suivante pour intégrer ces compléments.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2022-26 : Je vous informe que je valide le devis à OVALEQUIP basé à Montricoux pour la fourniture et mise en place du parcours de santé sur le terrain de l'ancien camping pour un montant de 12 627.50 € HT et de 14 994 € TTC.

2022-27 : Je vous informe que je valide le devis à AFB46 basée à Cahors pour la fourniture et mise en place d'une gestion du contrôle d'accès avec portier vidéo filaire sur portillon existant avec gestion à distance à l'école maternelle pour un montant de 7 975.55 € HT et de 9 570.66 € TTC.

2022-28 : Je valide une proposition d'indemnisation d'assurance pour le montant de **768€**, en règlement du changement de la vitre cassée à l'école élémentaire.

2022-29 : Je vous informe qu'après avoir consulté l'ensemble des élus, le jeudi 27 octobre 2022, j'ai décidé de confier l'organisation du marché aux truffes de Lalbenque à l'association des trufficulteurs du canton de LALBENQUE et des Causses du Quercy en collaboration étroite avec la mairie. Une convention de prestations de service sera signée entre les deux parties.

Point sur les activités de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :

Mme Liliane LUGOL laisse la parole à Jacques MARZIN, Vice - Président à la CCPLL.

Monsieur Jacques MARZIN fait l'écho de la première foire forestière du Lot qui s'est déroulée le 22/10/2022 à Gourdon.

Le conseil communautaire a des délégués au PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) Grand Quercy.

Ce PETR mutualise des efforts de 8 communautés de communes du sud du Lot, je suis responsable de la charte forestière et de l'agroforesterie.

Nous avons décidé d'organiser la première foire du Lot avec le PETR de Figeac Quercy Vallée Dordogne.

Il y a eu 1500 visiteurs, 51 exposants matériels agricoles, mais aussi des maisons de formation rurales pour les métiers du bois, pôle emploi car c'est une filière qui embauche.

Il y a eu des conférences, des animations, des randonnées forestières et botaniques, des sculptures sur bois à la tronçonneuse.

Une autre animation équivalente s'organisera dans 2 ans sur l'autre PETR du côté de Figeac.

Monsieur Jacques MARZIN veut faire passer trois messages :

Premier message : avec le réchauffement climatique, la forêt est très importante pour tempérer le climat, elle joue un rôle sur la fixation du sol, la gestion des nappes phréatiques.

Elle est incontournable pour l'attractivité du territoire. Enfin c'est une forêt qui est à 97 % privée et la moyenne du patrimoine forestier ne dépasse pas 4 hectares.

Deuxième message : la forêt est un vecteur de développement et source d'emploi et est sous valorisée dans le Lot. Il y a de grands enjeux sur l'utilisation du bois-énergie et le développement d'une sylviculture différente non industrielle. Il y a la possibilité dans le Lot d'en faire une gestion durable avec la valorisation de ces bois.

Troisième message : cette forêt est fragile avec le réchauffement climatique, car les propriétaires ne sont pas souvent exploitants. On a de grands risques incendie. Il faut profiter d'avoir été épargné cette année et faire de la prévention avec le pastoralisme et l'entretien des sous-bois. Un grand chantier est ouvert.

ORDRE DU JOUR

1- **Décision modificative budgétaire n°1 :**

Madame le Maire laisse la parole à Sandrine GILES pour la lecture de la décision modificative budgétaire n° 1 du budget principal.

Elle est équilibrée en FONCTIONNEMENT : 111 121 €,

Elle est équilibrée en INVESTISSEMENT : 86 100 €

Soit un TOTAL de 197 221 €.

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632 : Fournitures de petit équipement	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61521 : Terrains	0.00 €	3 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	0.00 €	6 621.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615231 : Entretien et réparations voiries	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61551 : Matériel roulant	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156 : Maintenance	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6237 : Publications	0.00 €	3 366.00 €	0.00 €	0.00 €
D-63512 : Taxes foncières	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	50 287.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6218 : Autre personnel extérieur	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	57 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6459 : Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 000.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	24 166.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	24 166.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65548 : Autres contributions	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73111 : Impôts directs locaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 800.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	59 800.00 €
R-7411 : Dotation forfaitaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
R-74121 : Dotation de solidarité rurale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 569.00 €
R-74127 : Dotation nationale de péréquation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 086.00 €
R-748388 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 666.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	34 321.00 €
R-7718 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	24 166.00 €	135 287.00 €	0.00 €	111 121.00 €

INVESTISSEMENT				
R-28128 : Autres agencements et aménagements de terrains	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
R-28158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
R-28182 : Matériel de transport	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
R-28183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
R-28188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
R-10251-316 : Budget participatif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 000.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 000.00 €
R-1322-319 : Acquisition immobilière	0.00 €	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €
R-1323-319 : Acquisition immobilière	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €
R-1328-288 : Voirie, réseaux divers (pluvial, etc.)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	14 000.00 €	10 000.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	61 100.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	61 100.00 €
D-2031-325 : Etude urbaine - aménagement coeur de village	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-326 : Rénovation du presbytère	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2111-197 : Acquisitions foncières	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2132-319 : Acquisition immobilière	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-313 : Socle numérique école élémentaire	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-315 : Rénovation des calvaires	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-266 : Acquisitions matériels et mobiliers divers	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-316 : Budget participatif	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2111-197 : Acquisitions foncières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	42 000.00 €	36 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €
D-2313-275 : Amélioration des bâtiments communaux 2015	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-300 : Rénovation de la maison Boissy	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-308 : Rénovation et modernisation atelier municipal	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-256 : Programme de défense incendie	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-288 : Voirie, réseaux divers (pluvial, etc.)	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-314 : Programme voirie 2021	1 900.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-317 : Etude aménagement terrain Lacayrède	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-322 : Aménagements espaces publics et loisirs	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-323 : programme voirie 2022	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	15 900.00 €	58 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	57 900.00 €	144 000.00 €	14 000.00 €	100 100.00 €
Total Général		197 221.00 €		197 221.00 €

Après examen et délibération, la décision modificative n° 1 est validée à la majorité avec un vote contre de Sylvie PAGES-GRATADOUR.

2 - Mise en œuvre du reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement entre la communauté de communes et les communes

Suite au dernier conseil communautaire, la communauté de communes a délibéré le 20/10/2022 pour approuver la clé de répartition afin de partager le produit de la taxe d'aménagement comme suit 100% aux communes et 0% à la CCPLL.

Les délibérations doivent être concordantes entre la communauté et ses communes membres.

Madame le Maire donne lecture du projet de délibération et met au vote.

Le conseil à la majorité avec une voix contre celle de Charles LONJOU décide :

1°) d'approuver la clé de répartition afin de partager le produit de la taxe d'aménagement comme suit 100 % aux communes et 0 % à la CCPLL

2°) d'indiquer que les modalités de répartitions de la taxe d'aménagement seront fixées par délibérations concordantes avec les communes membres.

3°) de conférer à Madame le Maire les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.

Charles LONJOU souhaite préciser son vote. Le législateur indique qu'il doit y avoir un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue aux EPCI. Le fait de faire le choix de répartition de 100 % aux communes et de 0% aux EPCI, cela ne répond pas aux textes.

Madame le Maire indique que lors de la réunion de bureau des maires, un agent de la DGFIP a indiqué que la clé de répartition choisie de 100 % aux communes et 0 % à l'EPCI était possible.

Sébastien NODARI rappelle que le produit de la taxe d'aménagement sert aux communes à financer l'ensemble des réseaux d'eau, d'électricité, etc... Cela coûte très cher aux communes et le produit perçu ne les couvrent pas.

3 - Plan de financement pour réfection de la trappe près de la chapelle St Anne – église ST QUIRIN

Kévin DELON expose ce dossier. Il explique que la trappe de l'ancien accès à la crypte située près de la chapelle ST ANNE s'est affaissée.

L'architecte DUCHENE Gaëlle a donné des conseils pour l'entretien et la réparation de cette trappe.

Des devis ont été sollicités auprès de l'entreprise RODRIGUEZ-BIZEUL pour un montant de 3 220 € HT et auprès Quercy Design pour un montant de 2 260 € HT, soit un total de 5 480 € HT.

Pour cette opération de strict entretien :

Le montant des travaux s'élève à **5 480 € HT soit 6 576 € TTC.**

Le plan de financement peut être le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	HT
Travaux de maçonnerie	3 220 €	3 864 €	Etat DRAC 25 %	1 370 €
Travaux de menuiserie	2 260 €	2 712 €	Département 20%	1 096 €
TOTAL	5 480 €	6 576 €	Région 20 %	1 096 €
			TOTAL	3 562 €
			FCTVA	1 083.85 €
			TOTAL	4 645.85 €
Reste à la charge de la commune		1 930.15 €		

Le conseil valide à l'unanimité le plan de financement présenté ci-dessus et autorise Madame le Maire à solliciter les différents financeurs possibles.

4 - Décision de principe pour engager des travaux d'amélioration dans la caserne de gendarmerie

Madame le Maire laisse la parole à Kévin DELON pour détailler ce dossier.

Dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux, Kévin DELON et Serge CHARONNAT ont rencontré le responsable du service des affaires immobilières de la Région de Gendarmerie d'Occitanie. Lors de cette réunion, il en est ressorti l'urgence de revoir le système de sécurité de la gendarmerie avec notamment la clôture.

La rénovation de la clôture sera effectuée uniquement le long de la RD6 avec sur 30 mètres, l'installation d'un barreaudage plein de 2 mètres avec intégration des boîtes aux lettres, une vidéo surveillance avec commande automatique. Il y aura un accès piétonnier avec deux entrées différentes, une pour les visiteurs et une pour les familles. La partie suivante de clôture sera en panneaux rigides. Pour ce qui est du pour tour, il y a sur un côté, une haie de pyracanthas qui permet de sécuriser. Et pour finir, sur l'autre côté, il y a des maisons à bâtir.

Les travaux de sécurisation des casernes ont été poursuivis sans relâche depuis le début de l'année, y compris durant le premier confinement, et ont d'ores-et-déjà permis de lancer 200 chantiers.

Plus de trente casernes locatives ont bénéficié, depuis le début de l'année, du nouveau dispositif « B12 » (investissements immobiliers pris en charge par le propriétaire moyennant une augmentation du loyer), pour des travaux de sécurisation.

Suivant la nature de ces travaux portant sur les normes d'habitabilité, de confort, de sécurité ou d'économies d'énergie dans les casernes, ils peuvent donner lieu à un surloyer annuel invariable pendant une durée non ajustable de :

- 5 ans pour des travaux B12 dont le montant TTC est inférieur ou égal à 100 000 € ;
- 17 ans pour des travaux B12 dont le montant TTC est supérieur à 100 000 €.

Dans les limites de ce dispositif et suivant le coût TTC des travaux considérés comme une amélioration, le surloyer invariable annuel est égal à :

*20% du montant TTC des travaux B12 sans excéder 5 années ;

*6% du montant TTC des travaux B12 sans excéder 17 années.

Le montant des travaux se situera en dessous de 100 00 €. Le montant du loyer pourrait bénéficier d'un surloyer de 20 % du montant TTC des travaux, pendant 5 ans et cela permettrait au bout de 5 ans d'avoir effectué une opération blanche.

A ce stade, la commune doit monter un dossier et fournir un engagement écrit de la collectivité pour la réalisation et le périmètre des travaux.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité :

- **L'engagement de la collectivité à effectuer des travaux d'amélioration dans la caserne locative de gendarmerie de Lalbenque avec le dispositif B12 pour renforcer la sécurité avec la condition d'obtenir l'éligibilité de ces travaux à un surloyer de 20% durant 5 ans.**
- **Tout pouvoir à donner à Madame le Maire pour mener à bien cette opération.**

5-Convention avec le SDAIL : étude du schéma et zonage de gestion des eaux pluviales

Suite à la validation en date du 2/09 avec le SDAIL pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une étude urbaine, nous avons validé un devis de 8074 € HT. Nous avons une proposition complémentaire d'étude du schéma et zonage de gestion des eaux pluviales.

Pour cela, le SDAIL nous propose une convention d'intervention pour un montant de 2 562 € HT.

Kévin DELON précise qu'il s'agit d'une étude complémentaire d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour dresser un cahier des charges.

Le conseil valide à l'unanimité :

- **cette étude complémentaire et confie au SDAIL par convention l'assistance pour préparer le cahier des charges correspondant,**
- **d'autoriser le Maire à signer la convention.**

6-Modifications des effectifs

Proposition de création d'un emploi permanent à compter du 01/01/2023 pour 27 h/semaine pour l'adjoint technique en charge du suivi des marchés et soutien au service technique à la voirie et aux espaces verts.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la création de l'emploi permanent d'adjoint technique à 27 h/semaine à compter du 01/01/2023.

7-Modalités de fonctionnement du RASED

Madame le Maire expose ce dossier, Le secteur d'intervention R.A.S.E.D (Réseaux d'aides spécialisés aux enfants en difficultés) dépend de la circonscription Cahors 2. Le rattachement administratif du poste de psychologue se trouve à l'école élémentaire de Lalbenque depuis le 1/01/2013, auparavant il était à Castelnau-Montratier.

Une nouvelle psychologue a été nommée à la rentrée 2022/2023 et a un très large secteur d'intervention.

Pour bien effectuer son activité professionnelle, elle a besoin de moyens : fournitures de bureau, ouvrages spécialisés, matériels professionnels spécifiques, renouvellement de matériel (ordinateur, téléphone, armoire).

Il y a 10 ans, la commune de Lalbenque avait sollicité une participation de l'ensemble des communes concernées de l'ordre de 2 €/élève /an.

Cette aide avait permis à la psychologue de fonctionner, mais le budget s'est nettement réduit. La commune de Lalbenque sert de boîte aux lettres pour le RASED qui n'a pas d'autonomie financière.

C'est pour cela que je propose de prendre une délibération à l'échelle de la commune pour verser une participation de 2 €/élève pour les élèves de maternelle et d'élémentaire à raison de 40 maternelles et 112 élémentaires, soit une participation de 304 € pour 152 enfants.

Je propose également d'adresser un modèle de délibération type pour chaque commune concernée par le secteur d'intervention du RASED pour 2€/élève et par an à compter du 01/01/2023.

Après examen et délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le versement annuel de la participation de la commune de Lalbenque à raison de 2€/élève scolarisé pour les écoles maternelle et élémentaire au profit du RASED ;**

- **De valider le modèle de délibération présenté ci-dessus à adresser aux communes du secteur pour leur participation à ce service.**

8-Désignation d'un correspondant à l'incendie et aux secours

La Préfecture dans son courrier du 14/10/2022 sollicite auprès de chaque commune la désignation d'un correspondant incendie et de secours.

Le correspondant incendie et de secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relative à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour mission d'informer et de sensibiliser le conseil municipal et les habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accident, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de Sébastien NODARI comme correspondant communal incendie et de secours et autorise Madame le Maire à transmettre ses coordonnées au service compétent du SDIS.

Sébastien NODARI s'était engagé sur la défense incendie dès le début du mandat. Un état des lieux complet a été réalisé en 2021 et le 01/10/2021 a été délibéré le schéma de défense extérieure contre l'incendie.

Les travaux du premier bon de commande vont démarrer prochainement avec deux citernes enterrées une au camping et une sur le terrain de ST HILAIRE.

Nous avons également 4 agents de la collectivité pompiers volontaires, c'est une forte mobilisation et un fort soutien au service de secours.

9-Plan de gestion local Unesco « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle » pour le tronçon Bach-Cahors

Madame le Maire indique que nous avons la chance que le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle passe sur la commune, principalement au mas de vers.

Madame le maire donne la parole à Marie-Joëlle ROCHE qui a participé à l'ensemble des réunions pour établir le plan de gestion.

Marie-Joëlle expose qu'il y a eu 5 réunions sur ce sujet. La commune est concernée par le tronçon n° 5 Bach-Cahors qui est reconnu depuis 1998 au patrimoine de l'UNESCO. Il convient de renouveler l'inscription au patrimoine et s'engager à faire un effort d'entretien.

En plus des travaux des 1000 mains à la pâte, j'ai proposé le projet au ruisseau des vases avec l'aménagement d'un banc assise sans un mur de pierre en chantier participatif.

Cette action sera incluse dans le plan d'actions pour le renouvellement de l'inscription au patrimoine de l'UNESCO de notre portion de GR65 dans la section BACH-CAHORS.

Marie-Joëlle ROCHE laisse la parole à Kévin DELON pour apporter quelques précisions.

Il indique que les plans de gestion sont obligatoires par le Code du Patrimoine. On a travaillé sous 3 thématiques : chemin du bien, chemin du lien et le soin du chemin.

Le chemin du bien : déambuler à la croisée des différents patrimoines présents sur et à proximité des tronçons : il est détaillé les formes et composantes patrimoniales du chemin, on retrouve des éléments qui concernent la commune de Lalbenque comme le retable et le tableau présents dans l'église ST QUIRIN.

Le chemin du lien : suivre les différents usagers en identifiant les composantes de l'expérience de l'itinérance, les logiques d'itinérance et les services proposés. Cette thématique permet d'envisager à long terme de réouvrir des truffières à proximité du chemin.

Le soin du chemin : avancer aux côtés des acteurs qui participent à la gestion, l'aménagement et l'animation des espaces traversés et perçus : ici il s'agit plutôt d'urbanisme avec l'étude du PLUi avec une OAP (ouverture d'aménagement programmée pour le plan de gestion).

Voilà tout l'intérêt de ce plan de gestion, car le classement Unesco n'est pas acquis à vie, la prochaine révision imposera d'avoir effectué les plans de gestion sur l'ensemble des tronçons 7 au total.

Kévin DELON précise qu'il y a une sculpture à Limogne en Quercy.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, DECIDE à l'unanimité :

***D'approuver ce Plan de gestion local, qui sera transmis à l'Agence française des Chemins de Compostelle avant de faire l'objet d'un arrêté inter-préfectoral, puis déposé auprès du Centre du Patrimoine mondial de l'Unesco.**

***Donne tout pouvoir au Maire pour mener à bien cette opération.**

10-Questions diverses

Madame le Maire laisse la parole à Sébastien NODARI, délégué au SESEL pour présenter les rapports sur le prix et la qualité du service d'eau et du service d'assainissement collectif du SESEL pour l'année 2021. Ces rapports ont été présentés et délibérés en séance du conseil communautaire du 20/10 et sont présentés à l'ensemble des communes adhérentes.

Sébastien NODARI fait une synthèse de ces rapports et précise qu'ils sont disponibles à l'accueil de la mairie pour toute consultation aux heures d'ouverture du secrétariat.

Marie DELPECH indique qu'il est prévu une collecte de jouets d'occasion, peluches, livres, etc...le samedi 19/11 et le samedi 26/11 de 9 h à 12 h et le mercredi 30/11 de 15h à 19h à la salle du mercadiol. Cette collecte est proposée par Ecosystem en collaboration avec le Syded.

Catherine REBIERE indique qu'une partie de la route de marcenac a été faite.

Les conteners à poubelle à côté du tennis ont été déplacés au niveau du parking du cimetière.

Madame le Maire indique que l'aménagement devrait moins causer de nuisances sonores.

Kévin DELON propose au niveau de l'éclairage public pour une sobriété énergétique d'effectuer une fermeture à partir de 22h30 au lieu de 00 h appliquée depuis le printemps 2017. Il précise que le vendredi et le samedi, il est conservé la fermeture à 00h.

Les éclairages de Noël sont à Led, ils seront posés tout début décembre. Il est proposé d'établir un bilan énergétique à l'issue de la période.

Marion BASTIT trouve que les éclairages de Noël ne sont pas exagérés, restent modestes.

Sébastien NODARI trouve que c'est bien d'avoir la magie de Noël. Mais il donne quelques éléments de situation actuelle et à venir sur les frais d'électricité et de gaz et des éventuelles coupures en cas de pénurie. Chacun doit faire des efforts.

Marie DELPECH indique qu'il y a un site ECOWATT pour se renseigner sur d'éventuelles coupures.

Kévin DELON indique que la rénovation de la toiture de la maison Boissy démarrera le 21/11.

Il présentera au prochain conseil municipal le plan d'aménagement du terrain de St Hilaire.

Madame le Maire rappelle :

-la commémoration du 11/11 à Lalbenque à 12h au monument aux morts,

-la commémoration du 11/11 à St Hilaire le 12/11 à 11 h 30 au monument aux morts.

Marie DELPECH rappelle le goûter dansant du CCAS organisé à la salle des fêtes de ST HILAIRE le 24/11 après-midi.

Le Vendredi 20/01/2023 : présentation des vœux du maire à la salle des fêtes.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h.

Le Maire

Signé

Liliane LUGOL.

Avant l'approbation du compte rendu du 4/11/2022, Madame le maire demande s'il y a des observations à faire, Catherine REBIERE souhaite que soit reformulé la phrase en question diverse sur la voirie de la route de marcenac :

- Elle demande pourquoi seulement une partie de la route de marcenac a été refaite ?**

Charles LONJOU lui indique que cette réfection partielle a été faite pour traiter les problématiques d'inondations.

Plus aucune observation et le compte rendu est approuvé à la séance du 13/12/2022 à la majorité avec une abstention celle de Sylvie PAGES.